

Exercice Budgétaire : 2017

Fonction : 021 Conseil Régional

Thème : Administration générale

Objet : Droit à la formation des élus régionaux

Le conseil régional, dûment convoqué par son Président le 28 novembre 2017, réuni les 14 et 15 décembre 2017, à 9 heures, salle de l'hémicycle - 151 Avenue du Président Hoover à Lille, sous la présidence de Monsieur Xavier BERTRAND, Président du conseil régional,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L4135-10 à L 4135-14 et R4135-9 à R 4135-19,

Vu l'article 17 de la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice par les élus locaux de leur mandat,

Vu la délibération n°20160020 du Conseil régional du 28 janvier 2016 relative au droit à la formation des élus régionaux,

Vu la délibération n°20160079 du Conseil régional du 14 mars 2016 relative aux modalités d'exercice et orientations du droit à la formation des conseillers régionaux,

Vu la délibération n°20160165 du Conseil régional des 26 et 27 mai 2016 relative à l'adoption du règlement budgétaire et financier,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2018, adoptées jusqu'à ce jour,

Vu l'avis émis par la Commission Ressources, fusion, administration générale, finances, personnel, affaires juridiques lors de sa réunion du 8 décembre 2017,

CONSIDERANT / PREAMBULE :

Les modalités d'exercice du droit à la formation des élus régionaux au sein de la Région sont les suivantes :

- Le droit à la formation est un droit individuel propre à chaque élu.
- Le départ en formation est subordonné à la vérification par l'administration du crédit formation de l' élu et de l'agrément par le Ministère de l'Intérieur de l'organisme qui dispense la formation.

Les frais de formation constituent une dépense obligatoire de la Région.

Ils comprennent notamment :

- Les frais d'enseignement,
- Les frais de déplacement qui incluent les frais de transport et les frais de séjour (frais d'hébergement et de restauration).

DECIDE

Par 113 voix « Pour », 7 voix « Contre », 0 voix « Abstention »

De prendre en charge les frais de formation des élus régionaux dans la limite d'un montant annuel maximal par élu de 3 000 € au titre de l'année 2018, soit un montant global annuel de 510 000 €.

Les dépenses afférentes sont inscrites au chapitre 930 021.

AUTORISE

Monsieur le Président du Conseil régional à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

Étaient présents (112) : Madame Nathalie ACS, Madame Milouda ALA, Madame Sabine BANACH-FINEZ, Madame Florence BARISEAU, Monsieur Nicolas BERTIN, Monsieur Xavier BERTRAND, Monsieur Vincent BIRMANN, Madame Marie-Chantal BLAIN, Madame Caroline BOISARD-VANNIER, Madame Chantal BOJANEK, Madame Elizabeth BOULET, Madame Marie-Christine BOURGEOIS, Madame Nadège BOURGHELLE-KOS, Monsieur Jean-Yves BOURGOIS, Monsieur Jean-Marc BRANCHE, Monsieur Yves BUTEL, Monsieur Guislain CAMBIER, Madame Céline-Marie CANARD, Monsieur Salvatore CASTIGLIONE, Monsieur Jean CAUWEL, Madame Patricia CHAGNON, Madame Karine CHARBONNIER, Madame Mireille CHEVET, Madame Julie CODRON-RIQUIER, Madame Aurore COLSON, Monsieur Christophe COULON, Madame Bénédicte CREPEL-TRAISNEL, Madame Hortense DE MEREUIL, Madame Annie DEFOSSE, Monsieur Guillaume DELBAR, Monsieur Pierre DENIAU, Madame Corinne DEROO, Madame Marie DESMAZIERES, Madame Carole DEVILLE-CRISTANTE, Monsieur Franck DHERSIN, Monsieur Adrien DI PARDO, Madame Mélanie DISDIER, Madame Mady DORCHIES-BRILLON, Madame Nathalie DROBINOHA, Madame Véronique DUMONT-DESEIGNE, Madame Marie-Annick DUPAS-GIANNITRAPANI, Monsieur Eric DURAND, Madame Marie-Christine DURIEZ, Monsieur Hakim ELAZOUZI, Monsieur Olivier ENGRAND, Monsieur Philippe EYMERY, Madame Maryse FAGOT, Monsieur André FIGOUREUX, Madame Anne-Sophie FONTAINE, Madame Catherine FOURNIER, Monsieur Luc FOUTRY, Madame Amel GACQUERRE, Monsieur Michel GUINIOT, Madame Audrey HAVEZ, Madame Françoise HENNERON, Madame Chanez HERBANNE, Madame Samira HERIZI, Monsieur Yvan HUTCHINSON, Monsieur Sébastien HUYGHE, Madame Florence ITALIANI, Madame Isabelle ITTELET, Madame Nelly JANIER-DUBRY, Monsieur Anthony JOUVENEL, Madame Mathilde JOUVENET, Monsieur Guillaume KAZNOWSKI, Madame Béatrice LACROIX-DESESSART, Monsieur Philippe LAMBILLIOTTE, Monsieur Nicolas LEBAS, Madame Frédérique LEBLANC, Monsieur Daniel LECA, Monsieur André-Paul LECLERCQ, Madame Chantal LEMAIRE, Madame Astrid LEPLAT, Monsieur Frédéric LETURQUE, Madame Brigitte LHOMME, Madame Faustine MALIAR, Madame Claire MARAIS-BEUIL, Monsieur Christophe MARECAUX, Madame Manoëlle MARTIN, Madame Fatima MASSAU, Madame Sophie MERLIER LEQUETTE, Monsieur Dominique MOYSE, Monsieur André MURAWSKI, Monsieur Frédéric NIHOUS, Monsieur Ludovic PAJOT, Madame Irène PEUCELLE, Monsieur Daniel PHILIPPOT, Madame Isabelle PIERARD, Madame Anne PINON, Madame Patricia POUPART, Monsieur Benjamin PRINCE, Monsieur Denis PYPE, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Jean-François RAPIN, Monsieur Eric RICHERMOZ, Madame Virginie ROSEZ, Monsieur Jean-Louis ROUX, Madame Sylvie SAILLARD, Monsieur Jean-Michel SERRES, Monsieur José SUEUR, Monsieur Jean-Richard SULZER, Monsieur Jean-Michel TACCOEN, Madame Anne-Sophie TASZAREK, Monsieur Grégory TEMPREMANT, Monsieur Ghislain TETARD, Monsieur Jean-François THERET, Madame Valérie VANHERSEL LAPORTE, Monsieur Christian VANNOBEL, Madame Edith VARET, Monsieur Denis VINCKIER, Monsieur Benoit WASCAT, Madame Marie-Claude ZIEGLER.

Pouvoirs donnés (58) :

Groupe Les Républicains et apparentés (21) :

Monsieur Emmanuel AGIUS donne pouvoir à Madame Milouda ALA, Monsieur Jean-Pierre BATAILLE donne pouvoir à Madame Bénédicte CREPEL-TRAISNEL, Madame Anne-Sophie BOISSEAUX donne pouvoir à Madame Nathalie DROBINOHA, Madame Natacha BOUCHART donne pouvoir à Monsieur Guillaume DELBAR, Monsieur Gérald DARMANIN donne pouvoir à Monsieur Christophe COULON, Monsieur Martin DOMISE donne pouvoir à Madame Mady DORCHIES-BRILLON, Monsieur Jean-Marc DUJARDIN donne pouvoir à Monsieur Yves BUTEL, Monsieur Michel FOUBERT donne pouvoir à Madame Anne-Sophie FONTAINE, Madame Nathalie GHEERBRANT donne pouvoir à Monsieur Luc FOUTRY, Monsieur Guy HARLE D'OPHOVE donne pouvoir à Monsieur Jean-Michel TACCOEN, Madame Monique HUON donne pouvoir à Monsieur Yvan HUTCHINSON, Monsieur Simon JOMBART donne pouvoir à Madame Nelly JANIER-DUBRY, Monsieur Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Monsieur Ghislain TETARD, Madame Marie-Sophie LESNE donne pouvoir à Madame Julie CODRON-RIQUIER, Madame Brigitte LHERBIER donne pouvoir à Madame Brigitte LHOMME, Monsieur Alexis MANCEL donne pouvoir à Madame Faustine MALIAR, Monsieur Jacques PETIT donne pouvoir à Madame Irène PEUCELLE, Monsieur Jean-Jacques PEYRAUD donne pouvoir à Madame Isabelle PIERARD, Monsieur Philippe RAPENEAU donne pouvoir à Monsieur Franck DHERSIN, Madame Sophie ROCHER donne pouvoir à Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Didier RUMEAU donne pouvoir à Monsieur Jean-Michel SERRES.

Groupe UDI – Union Centriste (16) :

Monsieur Charles BAREGE donne pouvoir à Monsieur Anthony JOUVENEL, Monsieur François DECOSTER donne pouvoir à Monsieur Grégory TEMPREMANT, Madame Christelle DELEBARRE donne pouvoir à Madame Edith VARET, Madame Marguerite DEPRES-AUDEBERT donne pouvoir à Madame Elizabeth BOULET, Madame Stéphanie DUCRET donne pouvoir à Monsieur Jean-François THERET, Monsieur Jean-Paul FONTAINE donne pouvoir à Monsieur Guislain CAMBIER, Madame Brigitte FOURE donne pouvoir à

Monsieur Benjamin PRINCE, Madame Sophie GRANATO-BRICOUT donne pouvoir à Madame Corinne DEROO, Madame Paulette JUILIEN-PEUVION donne pouvoir à Madame Mathilde JOUVENET, Madame Nathalie LEBAS donne pouvoir à Madame Samira HERIZI, Monsieur Grégory LELONG donne pouvoir à Monsieur Dominique MOYSE, Madame Valérie LETARD donne pouvoir à Monsieur Daniel LECA, Madame Monique RYO donne pouvoir à Monsieur Jean-Yves BOURGOIS, Madame Rachida SAHRAOUI donne pouvoir à Monsieur Hakim ELAZOUZI, Monsieur Serge SIMEON donne pouvoir à Madame Catherine FOURNIER, Madame Valérie SIX donne pouvoir à Monsieur José SUEUR.

Groupe Front National – Rassemblement Bleu Marine (18) :

Monsieur Laurent BRICE donne pouvoir à Madame Patricia CHAGNON, Madame Odile CASIER donne pouvoir à Madame Claire MARAIS-BEUIL, Madame Agnès CAUDRON donne pouvoir à Madame Marie-Annick DUPAS-GIANNITRAPANI, Monsieur Sébastien CHENU donne pouvoir à Madame Marie-Christine DURIEZ, Madame Françoise COOLZAET donne pouvoir à Madame Sylvie SAILLARD, Monsieur Jacques DANZIN donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis ROUX, Monsieur Eric DILLIES donne pouvoir à Madame Audrey HAVEZ, Monsieur Yves DUPILLE donne pouvoir à Monsieur Nicolas BERTIN, Madame Christine ENGRAND donne pouvoir à Madame Nathalie ACS, Monsieur Antoine GOLLIOT donne pouvoir à Monsieur Jean-Marc BRANCHE, Monsieur Paul-Henry HANSEN-CATTA donne pouvoir à Monsieur Jean-Richard SULZER, Madame Marine LE PEN donne pouvoir à Monsieur Michel GUINIOT, Monsieur Adrien NAVE donne pouvoir à Madame Hortense DE MEREUIL, Monsieur Olivier NORMAND donne pouvoir à Monsieur Christophe MARECAUX, Monsieur Gérard PHILIPPE donne pouvoir à Monsieur Vincent BIRMANN, Monsieur Alexis SALMON donne pouvoir à Monsieur André MURAWSKI, Madame Mylène TROSZCZYNSKI donne pouvoir à Madame Marie DESMAZIERES, Monsieur Rudy VERCUCQUE donne pouvoir à Madame Chantal BOJANEK.

Non inscrit(s) (3) :

Monsieur Olivier DELBE donne pouvoir à Madame Chantal LEMAIRE, Madame Véronique DESCAMPS donne pouvoir à Monsieur Guillaume KAZNOWSKI, Madame Brigitte MAUROY donne pouvoir à Monsieur Jean-François RAPIN.

N'ont pas participé au vote (50) :

Madame Nathalie ACS, Monsieur Nicolas BERTIN, Monsieur Vincent BIRMANN, Madame Marie-Chantal BLAIN, Madame Chantal BOJANEK, Madame Marie-Christine BOURGEOIS, Monsieur Jean-Marc BRANCHE, Monsieur Laurent BRICE, Madame Odile CASIER, Madame Agnès CAUDRON, Madame Patricia CHAGNON, Monsieur Sébastien CHENU, Madame Mireille CHEVET, Madame Françoise COOLZAET, Monsieur Jacques DANZIN, Monsieur Gérald DARMANIN, Madame Hortense DE MEREUIL, Monsieur Pierre DENIAU, Madame Marie DESMAZIERES, Madame Carole DEVILLE-CRISTANTE, Monsieur Eric DILLIES, Monsieur Adrien DI PARDO, Madame Mélanie DISDIER, Madame Marie-Annick DUPAS-GIANNITRAPANI, Monsieur Yves DUPILLE, Madame Marie-Christine DURIEZ, Madame Christine ENGRAND, Monsieur Philippe EYMERY, Monsieur Antoine GOLLIOT, Monsieur Michel GUINIOT, Monsieur Paul-Henry HANSEN-CATTA, Madame Audrey HAVEZ, Monsieur Philippe LAMBILLIOTTE, Madame Marine LE PEN, Monsieur Frédéric LETURQUE, Madame Claire MARAIS-BEUIL, Monsieur Christophe MARECAUX, Monsieur André MURAWSKI, Monsieur Adrien NAVE, Monsieur Olivier NORMAND, Monsieur Ludovic PAJOT, Monsieur Jacques PETIT, Monsieur Gérard PHILIPPE, Monsieur Jean-Louis ROUX, Madame Sylvie SAILLARD, Monsieur Alexis SALMON, Monsieur Jean-Richard SULZER, Madame Mylène TROSZCZYNSKI, Monsieur Rudy VERCUCQUE, Madame Marie-Claude ZIEGLER.

DECISION DE LA SEANCE PLENIERE:

ADOpte DANS SON INTEGRALITE

Xavier BERTRAND

Président du Conseil régional